

AFDI

**11, rue de la Baume
75 008 PARIS**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos au 31 décembre 2024

Aux Membres de l'Association,

1. Opinion

En exécution de la mission qui nous été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association Afdi Nationale relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association AFDI à la fin de cet exercice.

2. Fondement de l'opinion

2.1 Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

2.2 Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

3. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et notamment en ce qui concerne la détermination des fonds dédiés dont les règles sont précisées dans les notes « 3. Principes comptables et méthodes de base » et « 4. Fonds dédiés » de l'annexe des comptes.



Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Membres.

5. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association AFDI à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.



6. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ; Les procédures des cycles achats (autorisation de paiement des factures concernant les cellules) et salaires (contrôle des heures travaillées et payées) sur lesquelles ont porté nos contrôles au cours de l'exercice, ne comportent pas d'anomalies significatives.
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;



- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Rueil-Malmaison,
Le 23 juin 2025

Le commissaire aux comptes

ARPEGE SAS

Société inscrite sur la liste nationale des commissaires aux comptes attachée à la compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre



ARPEGE EXPERTS SARL Président
Représenté par Eric Galland
Expert-Comptable
Commissaire aux Comptes



Bilan au 31/12/2024

ACTIF	31/12/2024	31/12/2023	PASSIF	31/12/2024	31/12/2023
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	50 899	102 483	TOTAL FONDS ASSOCIATIF	1 070 020	924 750
immobilisations corporelles nettes	44 711	97 102	Fonds associatif	18 061	18 061
Immobilisations financières	2 268	2 268	Report à nouveau	809 780	657 120
Dépôt et cautionnement	3 919	3 113	Résultat de l'exercice	197 660	152 660
			Subventions d'investissement	44 518	96 909
TOTAL ACTIF CIRCULANT	7 269 916	6 990 836	TOTAL FONDS REPORTEES ET DEDIES	1 310 344	883 771
			Fonds dédiés	1 310 344	883 771
			TOTAL PROVISIONS ET CHARGES	327 610	319 062
			Provisions pour risques et charges	327 610	319 062
CREANCES	2 894 944	4 798 920	DETTES	571 903	656 102
OPA et Partenaires	45 426		OPA et Partenaires		
Clients et autres créances	7 695		Partenaires // OP	73 235	104 252
Partenaires // OP	194 078	315 834	Fournisseurs	16 518	
Fournisseurs, avances et acomptes	656		Personnel et comptes rattachés	107 192	42
Personnel et comptes rattachés	941	2 033	Organismes sociaux	78 922	219 117
Organismes sociaux	308	91	Etat	50 752	40 775
Subventions à recevoir	2 620 870	4 479 490	Associations et organisations membres	195 012	206 757
Associations et organisations membres	20 751	1 472	Factures non parvenues		
Produits à recevoir	4 218		Frais des bénévoles à payer	1 075	
			Charges à payer	49 197	85 158
COMPTES DE REGULARISATION	21 026	19 789	COMPTES DE REGULARISATION	4 040 938	4 308 858
Charges constatées d'avance	20 343	19 613	Subventions constatées d'avance	4 040 487	4 291 108
Ecart de conversion actif	683	177	Ecart de conversion passif	451	17 750
COMPTES FINANCIERS	4 353 946	2 172 127	COMPTES FINANCIERS	776	776
Valeurs mobilières de placement	20 809	20 809	Banques (soldes créditeurs)		776
Banques (soldes débiteurs)	4 327 783	2 147 049			
Caisse	5 354	4 269			
TOTAL ACTIF	7 320 814	7 093 319	TOTAL PASSIF	7 320 814	7 093 319



Compte de résultat
Exercice : 01/01/2024 au 31/12/2024

CHARGES	2024	2023	PRODUITS	2024	2023
CHARGES D'EXPLOITATION	5 693 818	5 455 594	PRODUITS D'EXPLOITATION	5 863 138	5 529 717
ACHATS	144 484	160 881	RESSOURCES PRIVEES	1 855 406	2 004 089
Fournitures et petit équipement	128 873	137 851			
Fournitures administratives	15 611	23 029	Contributions financières AgriCord	1 526 195	1 650 674
			Autres contributions financières privées	77 525	101 942
SERVICES EXTERIEURS	203 608	207 128			
Locations	143 971	142 345	Contribution Afdi Régionale pour actions Sud	61 301	64 175
Entretien et réparations	44 601	51 047			
Assurances	14 144	12 684			
Documentation et divers	893	1 051			
			Cotisations	190 385	187 297
			Cotisations OPA	153 839	150 823
			Cotisations des Afdi départementales et régionales	34 170	33 500
			Autres cotisations	2 376	2 974
AUTRES SERVICES EXTERIEURS	734 994	883 202			
Prestations services	301 009	379 160			
Honoraires	41 955	46 461			
Publicité et publications	6 670	3 546			
Frais de déplacement	182 971	193 237	RESSOURCES PUBLIQUES	2 973 637	3 377 932
Frais de missions	154 182	182 777			
Frais de réception	19 236	45 330	Subventions publiques d'origine internationale	1 057 070	1 096 209
Téléphone	21 577	24 514	Commission européenne	917 532	936 725
Frais postaux	1 106	1 303	Etats membres de l'UE	139 538	159 484
Frais bancaires	6 290	6 874			
IMPOTS ET TAXES	48 878	40 048	Subventions publiques d'origine nationale	1 916 567	2 281 723
Taxes sur les salaires	40 965	34 871	Agence française de développement (AFD)	1 916 567	2 281 723
Taxes sur la formation	3 850	2 819			
Autres impôts	4 063	2 358	Ministère de l'Europe des Affaires étrangères (MEAE)		
			Autres subventions (aides à l'emploi)		
CHARGES DE PERSONNEL	1 265 378	1 232 023			
Rémunérations du personnel	967 438	938 786			
Charges sociales	275 078	268 686			
Autres charges de personnel	22 863	24 551			
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 893 707	1 693 643	PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE	159 650	18 976
Reversements de subventions pour actions	1 792 361	1 657 421	Recettes Administratif AgriCord	159 650	4 000
Autres charges de gestion courante	101 346	36 222	Autres recettes diverses		14 976
DOTATION AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	96 435	354 699	Reprise sur provisions	82	103 521
Engagements à réaliser sur ressources affectées	1 306 332	883 771	Reprise sur fonds dédiés	847 963	
			Transferts de charges	26 400	25 200
CHARGES FINANCIERES	41 733	29 273	PRODUITS FINANCIERS	5 020	31 619
Pertes de change	41 733	29 273	Gains de change	5 020	31 619
			Reprise sur provisions financières		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	25 495	8 170	PRODUITS EXCEPTIONNELS	90 549	84 161
Charges exceptionnelles	25 495	8 170	Produits exceptionnels	6 606	6 606
VNC des Immobilisations cédées			Produits de cession d'éléments d'actif	2 744	6 098
			Reprise sur provisions exceptionnelles	35 414	
Dotations aux provisions pour risques exceptionnels			Quote part subvention investissement	52 391	71 457
Engagements à réaliser sur ressources affectées			Reprise sur fonds dédiés		
Contributions en nature	93 801	83 305	Contributions en nature	93 801	83 305
TOTAL CHARGES	5 854 847	5 576 142	TOTAL PRODUITS	6 052 507	5 728 802
EXCEDENT = TOTAL PRODUITS - CHARGES	197 660	152 660	DEFICIT = TOTAL CHARGES - PRODUITS		
TOTAL	6 052 507	5 728 802	TOTAL	6 052 507	5 728 802

AGRICULTEURS FRANÇAIS ET DEVELOPPEMENT INTERNATIONAL (AFDI)

**11 RUE DE LA BAUME
75008 PARIS**

**ANNEXE
AUX COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE
2024
MONTANTS EXPRIMES EN EUROS**

SOMMAIRE

A- DESCRIPTION DE L'OBJET SOCIAL, DES MISSIONS SOCIALES ET DES MOYENS

1. OBJET SOCIAL
2. MOYENS MIS EN ŒUVRE ET RESSOURCES

B- FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

1. EVENEMENTS PRINCIPAUX DE L'EXERCICE
2. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE
3. PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES DE BASE

C - INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

D - INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

1. BILAN ACTIF
2. BILAN PASSIF

E - AUTRES INFORMATIONS

A- DESCRIPTION DE L'OBJET SOCIAL, DES MISSIONS SOCIALES ET DES MOYENS

1. OBJET SOCIAL

Agriculteurs Français et Développement International, régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, a pour objet d'entreprendre toute action susceptible d'améliorer les conditions de vie des paysans les plus pauvres des pays en développement et pour cela :

- contribuer à la sécurité alimentaire des zones les plus défavorisées ;
- accompagner les organisations paysannes, acteurs stratégiques dans la lutte contre la pauvreté, pour le développement durable et le respect du droit à l'alimentation ;
- informer les agriculteurs et les ruraux français sur la situation et les attentes des agriculteurs des pays en développement afin d'assurer la mobilisation des moyens humains et financiers nécessaires à la réduction de la pauvreté dans ces pays.

2. MOYENS MIS EN ŒUVRE ET RESSOURCES

Pour réaliser son objet, l'association peut notamment :

- soutenir les échanges directs entre les agriculteurs et les organisations professionnelles agricoles des pays en développement et de la France ;
- établir des partenariats entre les agriculteurs et les organisations professionnelles agricoles de France et des pays en développement ;
- attribuer des aides directes aux partenaires des pays en développement ;
- Réaliser des documents et publications en lien avec son activité ;
- Initier ou participer à des colloques, conférences et toutes manifestations en lien avec son objet.

Les actions sont mises en place dans le cadre de conventions annuelles ou pluriannuelles signées avec des partenaires publics et privés.

B- Faits caractéristiques de l'exercice

1. EVENEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

Aucun évènement significatif n'est à signaler au titre de l'exercice 2024.

2. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Aucun évènement significatif n'est à signaler au titre de l'exercice 2024.

3. PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES DE BASE

Le total du bilan, avant répartition du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024, s'élève à 7 320 814 euros. Le résultat comptable issu de cet exercice fait ressortir un excédent d'un montant de 197 660 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024.

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2024 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 2018-06 de l'Autorité des Normes Comptables relatif aux comptes annuels des

personnes morales de droit privé à but non lucratif et à défaut d'autres dispositions spécifiques, à celles du règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases :

- Continuité d'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- Indépendance des exercices.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques. Une provision pour dépréciation des éléments d'actif sera enregistrée quand leur valeur d'inventaire sera devenue inférieure à la valeur d'enregistrement comptable à la clôture de l'exercice.

Cette comptabilité regroupe à la fois l'activité du siège Afdi à Paris et de ses représentations à l'étranger (Bénin, Togo, Burkina Faso, Cameroun, Côte d'Ivoire, Madagascar, Mali et Tchad). La méthode de conversion retenue a amené à prendre en compte le taux de change au 31/12/2024 pour les écritures de bilan et le taux de change moyen sur l'exercice 2024 pour les opérations reportées au compte de résultat.

C- INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

1. Ventilation des ressources d'exploitation (en €)

Au titre de l'exercice 2024, clos le 31 décembre 2024, l'association Afdi a obtenu les subventions d'exploitation suivantes :

Pour les ressources dont les engagements sont pluriannuels, elles sont enregistrées au prorata temporis. La quote-part non utilisée pendant l'exercice est enregistrée en fonds reportés ou dédiés.

RESSOURCES PRIVEES	1 855 406
Agricord	1 526 195
Autres ressources privées	329 211
Ressources des OPA	190 385
Contribution des Afdi régionale	61 301
Autres contributions privées	77 525
RESSOURCES PUBLIQUES	2 973 637
Union européenne	1 057 070
Commission européenne	
Projet Sanbonai, Fiaro, MIP à Madagascar, SPG Bio au Bénin	917 532
Etats membres de l'UE (GIZ Madagascar)	139 538
Agence française de Développement	1 916 567
Convention Pluriannuel de partenariat, DigitOp	1 916 567
TOTAL	4 829 043

D- INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

1. BILAN ACTIF

a. Immobilisations et amortissements (en €)

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, c'est-à-dire à leur prix d'achat augmenté des frais accessoires.

Tableau des mouvements des immobilisations (montants brut) :

	Valeur brute au 31/12/2023	Acquisitions	Cessions	Valeur brute au 31/12/2024
Matériel de transport	433 008		49 667	383 341
Matériel de bureau et informatique	33 076			33 076
Mobilier	3 900			3 900
Total	469 983		49 667	420 316

Principe de l'amortissement :

Les amortissements pour dépréciation sont pratiqués suivant le mode linéaire en fonction de la durée réelle d'utilisation des immobilisations ci-dessous :

Types d'immobilisations	Mode	Durée
Agencement, Aménagement	Linéaire	3 ans
Matériel de transport	Linéaire	3 ans
Matériel de bureau et informatique	Linéaire	3 ans
Mobilier de bureau	Linéaire	3 ans

Tableau des amortissements des immobilisations :

	Valeur brute au 31/12/2024	Amortissements	Valeur nette au 31/12/2024
Matériel de transport	383 341	343 658	39 683
Matériel de bureau et informatique	33 076	28 047	5 028
Mobilier	3 900	3 900	0
Total	420 316	375 605	44 711

Tableau des mouvements des amortissements :

	Valeur au 31/12/2023	Dotations 2024	Reprises 2024	Amortissements au 31/12/2024
Matériel de transport	343 498	49 667	49 827	343 338
Matériel de bureau et informatique	25 484	2 564	-	28 047
Mobilier	3 900			3 900
Total	372 881	52 231	49 827	375 284

b. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. A la clôture de l'exercice, les créances libellées en devises sont converties au taux de clôture de l'exercice.

• **Etats des échéances des créances (en €) :**

Créances	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Échéance à moins d'1 an	Échéance à plus d'1 an
Créances de l'actif circulant			
OPA et Partenaires	45 426	45 426	
Clients et autres créances	7 695	7 695	
Partenaires // OP	194 078	194 078	
Fournisseurs	656	656	
Personnel et comptes rattachés	941	941	
Organismes sociaux	308	308	
Subventions à recevoir	2 620 870	1 706 216	914 655
Associations et organisations membres	20 751	20 751	
TOTAL	2 890 726	1 976 071	914 655

• **Détail des subventions à recevoir :**

DESIGNATION	Subventions à recevoir
Union européenne, Sanbonai , Madagascar	166 410
Union européenne, Fiaro, Madagascar	153 556
Union européenne, Fiaro, Madagascar, phase 2 - MIP/PEA	115 718
Union européenne, SPG Bio Soja , Bénin	57 034
Union européenne, Clim Alliance, Madagascar	525 052
Agence française de développement, DigitOP	328 210
AFD - PEA (note projet)	53 912
Giz Prosol avenant 2020	52 121
Giz Prosol avenant 2024/2025	62 675
Appa	100 000
AgriCord, projets FFP Asean/UE Fida	5 786
Agricord, projets FORI/UE	
Burkina Faso	275 119
Cameroun	102 968
Mali	300 879
Agricord, projets FFP Africa/UE Fida	
Burkina Faso	3 568
Burkina Faso	5 711
Burkina Faso - Top Up	12 268
Burkina Faso - supp	23 657
Bénin	2 877
Bénin	5 188
Bénin	15 002
Mali	1 822
Mali	8 870
Madagascar	819
Madagascar	59 354
Madagascar - FO4FS	30 329
Agricord, projets FFP Caraibes/UE Fida	9 665
AgriCord, projet Sepop	142 300
Total	2 620 870
Échéance des subventions	
- au titre de 2025	1 706 216
- au titre de 2026	839 655
- au titre de 2027	75 000
- au titre de 2028	0
Total	2 620 870

- **Etat des créances des associations et organisations membres :**

<u>Associations membres</u>	Débit créances en euros
Afdi Aura	12 244
Afdi Ile de France	1 218
Afdi Occitanie	7 290
<u>Organisations membres</u>	
Chambres d'agriculture France	44 804
FnSafer	622
Total	66 177

c. Comptes de régularisation :

- **Dont charges constatées d'avance**

Désignation	Montant (en euros)
Charges Afdi nationale	12 089
Charges cellule Bénin-Togo	3 679
Charges cellule Burkina Faso	868
Charges cellule Cameroun	876
Charges cellule Côte d'Ivoire	525
Charges cellule Madagascar	2 206
Charges cellule Tchad	100
Total	20 343

2. BILAN PASSIF

1. Fonds propres (en €)

Libellé	Solde au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	Solde à la fin de l'exercice
Fonds associatifs sans droit de reprise	18 061			18 061
Report à nouveau	657 120	152 660		809 780
Résultat	152 660	197 660	152 660	197 660
Total	827 841	350 320	152 660	1 025 502

2. Subventions d'équipement (en €)

En application du plan comptable général, les subventions d'équipement destinées à acquérir des immobilisations sont inscrites dans les comptes 13 présentés au passif du bilan dans les fonds propres. Elles font l'objet d'une constatation progressive dans le compte de résultat en produit exceptionnel.

La reprise des subventions d'investissement qui financent des immobilisations amortissables s'effectue sur la même durée et au même rythme que l'amortissement des immobilisations acquises au moyen de ces subventions.

Libellé	Solde au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	Solde à la fin de l'exercice
Subventions d'équipement	96 909	47 502	99 893	44 518

3. Provision pour risques et charges (en €)

- Provision pour indemnités de fin de carrière :**

Une estimation de la valeur des engagements des indemnités de départ à la retraite de l'association vis-à-vis de l'ensemble de son personnel a été effectuée. Basé sur le dernier salaire annuel, sur une ancienneté supposée lors du départ à la retraite, sur les droits acquis à cette date en fonction des accords en vigueur dans l'association et sur une probabilité d'être en vie et présent au moment du départ à la retraite du salarié, le montant de l'engagement a été estimé à 36 006 € au 31 décembre 2024.

Les hypothèses retenues pour cette évaluation, qui se décomposent principalement entre variables économiques et variables démographiques, sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : taux IBOXX Corporates AA au 31 décembre 2023 : 3,35% ;
- Revalorisation des salaires : 8,98% pour une population composée d'ETAM et 6,52% pour les cadres ;
- Charges sociales patronales dans le cadre d'un départ volontaire à la retraite : 40.82 % pour les ETAM et 54.18 % pour les cadres ;

- Contribution employeur sur les indemnités de mise à la retraite : 30% ;
 - Droits conventionnels : droit du travail ;
 - Mobilité des actifs : turn over faible ;
 - Probabilité de survie : table de mortalité INSEE 2024 ;
 - Départs volontaires à la retraite : 100% (pas de mise à la retraite par l'employeur) ;
 - Age de départ en retraite : 60-64 ans pour un départ à l'âge légal.
- Une provision pour risque a été constituée en vue de couvrir le surcoût entraîné par le déménagement qui sera nécessité par les travaux de rénovation que le bailleur de locaux occupés par Afdi projette de réaliser. Cette provision couvre également le coût additionnel qui sera supporté par l'association pour lui permettre d'être « relogé » dans des conditions équivalentes pendant la période des travaux.
 - Afdi a également constaté une provision pour couvrir le risque qui découle un litige l'opposant à un ancien salarié de sa cellule burkinabaise.
 - Afdi a également constaté une provision pour couvrir le risque de non-recouvrement de créances (partenaires et bailleur).

Libellé	Solde au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	Solde à la fin de l'exercice
Provision pour risque et charges	319 062	44 557	36 008	327 610

4. Fonds reportés ou dédiés (en €)

La partie des ressources (dons, subventions, etc.) dédiées par des tiers financeurs à des projets définis qui, à la clôture de l'exercice, n'a pas pu être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard est comptabilisée au compte de passif « Fonds dédiés » avec pour contrepartie une charge comptabilisée dans le compte « Reports en fonds dédiés ».

Les sommes inscrites au passif en « Fonds dédiés » sont rapportées en produits au cours des exercices suivants dans le compte « Utilisations de fonds dédiés » au fur et à mesure de la réalisation du projet défini.

FONDS DEDIES	Montant initial	Fonds à utiliser à l'ouverture de l'exercice	Augmentations : reports	Diminutions : utilisations en cours d'exercice		Transferts	Fonds restant à utiliser à la clôture de l'exercice	
				Montant	dont remboursements		Montant	dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation	7 618 336	321 823	823 287	321 823	-	-	823 287	
Agence française de développement, CCP	3 150 000		205 454				205 454	
Agence française de développement, DigitOP	800 000	59 518	129 628	59 518			129 628	
Union européenne, Sanbonal, Madagascar	1 280 097	40 026	33 823	40 026			33 823	
Union européenne, Fiaro, Madagascar	416 838	30 746	60 917	30 746			60 917	
Union européenne, SPG Bio Soja, Bénin	300 000	51 127		51 127			-	
Union européenne, Fiaro, Madagascar, phase 2 - MIP/PEA	375 000	91 111	280 629	91 111			280 629	
Union européenne, Cilm Alliance	750 000						-	
Giz	546 401	49 295	112 836	49 295			112 836	
Ressources liées aux contributions financières	7 032 457	561 948	487 057	561 948	-	-	487 057	
Appa	400 000	14 238	22 475	14 238			22 475	
AgriCord, projets FFP Asean/UE Fida	324 254	55 002	-	55 002			-	
AgriCord Fori Burkina Faso	474 503	130 164	128 853	130 164			128 853	
AgriCord Fori Cameroun	315 223	40 374	37 113	40 374			37 113	
AgriCord Fori Mali	458 051	144 685	139 923	144 685			139 923	
AgriCord Fo4ACP - Burkina Faso	207 042	26 088		26 088			-	
AgriCord Burkina Faso - Top Up	146 338	40 454		40 454			-	
AgriCord Fo4ACP - Bénin	214 240	18 831		18 831			-	
AgriCord Fo4ACP - Mali	228 243	9 340		9 340			-	
AgriCord Fo4ACP - Madagascar	238 884	8 676		8 676			-	
AgriCord Fo4FS - Madagascar	41 064	-	11 163				11 163	
AgriCord Fo4 - Caraïbes	284 615	-					-	
AgriCord, projet Sepop	3 700 000	74 096	147 530	74 096			147 530	
Ressources liées à la générosité du public								
TOTAL	14 650 793	883 770	1 310 344	883 770	-	-	1 310 344	

5. Etat des dettes (en €)

Dettes	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéances à moins d'1 an	à plus 1 an	à plus 5 ans
Dettes fournisseurs	16 518	16 518		
Dettes envers les partenaires	73 235	73 235		
Dettes fiscales et sociales	236 865	236 865		
Associations et organisations membres	195 012	195 012		
Charges à payer	50 272	50 272		
TOTAL	571 903	571 903	0	0

- Dettes fiscales et sociales :*

Personnel et comptes rattachés	107 192
Organismes sociaux	78 922
Etat	50 751

- Dettes vis-à-vis des associations membres :*

<u>Associations membres</u>	Crédit (dettes) en
Afdi Bourgogne -Franche-Comté	32 484
Afdi Bretagne	8 626
Afdi Centre	11 546
Afdi Grand Est	30 710
Afdi Hauts de France	6 054
Afdi Normandie	29 718
Afdi Nouvelle-Aquitaine	45 493
Afdi Pays de la Loire	30 381
Total	195 012

Les dettes constatées vis-à-vis des associations membres sont constituées principalement par le solde dû au titre de la Convention pluriannuelle de partenariat et des FO4ACP.

• *Etat des autres comptes créditeurs (en €) :*

Partenaires et OP	
Organisations Paysannes	65 377
Autres (1)	7 858
Total	73 235

6. Comptes de régularisation

Pour rappel, la règle comptable appliquée, relative à l'enregistrement des subventions d'exploitation est la suivante :

« Les subventions d'exploitation sont enregistrées pour leur totalité au moment de leur notification. Lorsqu'il s'agit de subventions attribuées pour plusieurs exercices, elles sont réparties au prorata temporis, la partie rattachée à des exercices futurs est inscrite en « subventions constatées d'avance ».

Le compte de régularisation des subventions constatées d'avance peut se détailler comme suit (en €) :

DESIGNATION	Subventions constatées d'avance 31/12/2024	2025	2026	2027	2028
Union européenne, Sanbonai, Madagascar	67 000	67 000			
Union européenne, Fiaro, Madagascar	73 504	73 504			
Union européenne, Fiaro, Madagascar, phase 2 - MIP/PEA	76 567	76 567			
Union européenne, Climalliance Madagascar	750 000	214 286	214 286	214 286	107 142
Agence française de développement, CPP	1 575 000	1 575 000			
Agence française de développement, DigitOP	333 333	266 667	66 667		
Giz Madagascar	40 935	40 935			
Appa	77 525	77 525			
Fori Burkina Faso	121 777	121 777			
Fori Cameroun	84 363	84 363			
Fori Mali	122 220	122 220			
Madagascar FO4FS	20 532	13 688	6 844		
AgriCord, projet Sepop	697 727	697 727			
Total	4 040 485	3 431 260	287 797	214 286	107 142

E- AUTRES INFORMATIONS

1. Ventilation de l'effectif inscrit au 31/12/2024

Catégories	2024	
	ETP moyen	ETP inscrits au 31/12/2024
France	13.21	13.00
expatriés		
Bénin	5.29	5.00
Burkina Faso	2.25	2.00
Cameroun	1.00	1.00
Côte d'Ivoire	1.44	2.00
Madagascar	36.08	34.25
Mali		
Tchad	1.21	2.00
TOTAL	60.48	59.25

L'effectif est calculé en tenant compte des salariés en contrat à durée indéterminée ainsi qu'en contrat à durée déterminée. Les salariés en contrat à durée déterminée dans le cadre d'un remplacement d'un salarié absent ne sont pas comptés.

2. Informations concernant les contributions volontaires : nature, importance (bénévolat, mise à disposition, ...)

- 1) Afdi a mis en place un système de suivi du travail effectué par les professionnels bénévoles Afdi, qui permet de valoriser le temps passé par les membres de l'association dans la réalisation des actions.

En 2024, le remplacement agriculteur est de 175/jour et le tarif pour les techniciens mis à disposition est de 250 €/jour.

- 2) Afdi a bénéficié de soutien d'avocats dans le cadre du pro bono sollicité par le biais de l'AADH (Alliance des Avocats pour les droits de l'Homme) valorisé à 20 726 € correspondant à 48 heures d'avocats.

2023	Nbre réunion	Nbre de jours bénévoles	Valorisation en €
Statutaire	17	151.50	27 187.50
Pays	22	77.00	14 637.50
Formation	2	2.00	350.00
Thématique	8	21.50	4 250.00
Réseau	25	47.00	8 450.00
Missions	11	92	18 200.00
Pro Bono		6	20 726.00
TOTAL	85	397	93 801.00

3. Honoraires du commissaire aux comptes

Le montant des honoraires du commissaire aux comptes pris en charge de l'exercice 2024 s'élèvent à 11 836 € pour l'audit légal des comptes et 29 250€ pour les audits de dépenses.

4. Note n°15 – Rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés

En application de l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, le montant de rémunérations brutes versées aux trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles ou salariés s'est élevé à 184 393 € durant l'exercice.